



**Avenant n°1**  
**à la convention de transfert en pleine propriété des**  
**immobilisations nécessaires à l'exécution du service**  
**assainissement collectif, de leur financement et**  
**convention de transfert du résultat global de clôture**

Entre :

- La commune de NOIRETABLE, représentée par son Maire, Monsieur Julien DEGOUT, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du ... *15.04.2024*  
o SIREN : 214 201 592
  
- Loire Forez agglomération représentée par son Président, Monsieur Christophe BAZILE, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2017.  
SIRET : 200 065 886 00026

**OBJET : Ajout des ICNE restés dans les comptes de la commune, modification de l'article 3**

**Article 1 :**

Il est nécessaire d'ajouter à l'article 3 de la convention initiale un paragraphe comme suit :

**Article 3 : Transfert du résultat global de clôture**

N'ayant plus de budget annexe assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune n'a pas pu passer la contrepassation des ICNE assainissement constatés en 2017. Aussi, le compte 16884 fait état d'un solde de 2 664,64€. Il convient donc régulariser la situation en transférant à LFa le solde de ce compte. Loire Forez agglomération prendra en charge les écritures de contrepassation sur son budget annexe assainissement.

**Article 2 :**

Les clauses de la convention initiale validée le 24/02/2021, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Annexe : Annexe financière 4 modifiée

Fait à Montbrison, le 14/05/2024

**Loire Forez agglomération**

Par délégation du Président

Le vice-président en charge de l'assainissement  
et des eaux pluviales

**La commune de Noirétable**

Le Maire

Thierry HAREUX

Par délégation du Président,  
Thierry HAREUX  
vice-président en charge de  
l'assainissement et des eaux pluviales.

Julien DEGOUT



Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de votants :	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 2 avril 2024

**PRESENTS :** Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Tessie BARJAT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN, Mme Françoise CHAUX et M. Olivier PERRAT.

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme Lucie SION qui a donné procuration à Mme Pauline ARTHAUD.  
**ABSENT :** M. Christian CHARRIERE

**Objet : Avenant n°1 à la Convention de transfert de l'assainissement à LFA**  
**Ref. :2024.03.12**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention de transfert du service de l'assainissement à Loire Forez Agglomération établie le 24 février 2021 dans le cadre du transfert de compétence.

A la demande du Trésor Public, des écritures d'ordre doivent être effectuées sur le budget assainissement de Loire Forez afin de régulariser les Intérêts Courus Non Echus des emprunts qui n'ont pas été pris en charge à la clôture du budget communal du service de l'assainissement.

Pour ce faire, il est proposé à LFA de faire ces écritures pour 2 664.64 € par avenant n°1 à la convention de transfert initiale.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de transfert du service de l'Assainissement concernant la régularisation des ICNE des emprunts,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance,  
Mme Pauline ARTHAUD



Noiretable, le 16 avril 2024  
Le Maire, Julien DEGOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20240415-D2024\_03\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2024